

Ecologie	Insuffisances relevées	Réponses et/ou modifications apportées		
<p>L'aire d'étude immédiate intégrant les différentes variantes est celle qui avait été étudiée dans le pré-diagnostic et à partir de laquelle a été définie l'aire d'étude rapprochée afin de prendre en compte les milieux potentiellement favorables à l'avifaune et aux chiroptères, notamment au niveau des étangs. Dans le rapport précédent, une aire d'étude rentrée sur le projet retenu a été définie pour l'étude des impacts et la réalisation des sondages pédologiques sur les secteurs impactés par le projet. Afin de respecter la définition des aires d'étude conformément au guide de l'étude d'impact de 2010, document en vigueur au moment des inventaires, l'aire d'étude immédiate initiale a été réintégrée aux cartes.</p> <p>Concernant les oiseaux, des investigations très poussées ont porté sur l'aire d'étude rapprochée pour la période de reproduction et d'hivernage tout en rapportant quelques observations faites aux abords. En hivernage, des inventaires spécifiques ont été menés sur les étangs, secteurs présentant des enjeux potentiels pour les oiseaux à cette période. En période de migration postnuptiale, un point haut a été défini en bordure de l'aire d'étude rapprochée. La localisation de celui-ci a été choisie en fonction du caractère ouvert du paysage et de l'altitude plus élevée permettant de bénéficier du plus grand champ d'observation possible. L'observation (à l'aide de jumelles et de longues vues) des mouvements des oiseaux sur ce point de suivi permet d'analyser l'exploitation de l'aire d'étude par ces oiseaux de passage. Lors de chaque session, un suivi migratoire a été réalisé à partir du lever du jour sur une journée complète.</p> <p>En période de migration prénuptiale, une méthodologie d'étude différente a été appliquée. En effet, la migration prénuptiale est peu marquée dans le centre-ouest de la France. C'est pourquoi, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée a été parcouru afin de repérer la présence d'éventuels rassemblements de limicoles ou autres oiseaux migrateurs en halte. Pour les chauves-souris, les inventaires ont été menés sur l'aire d'étude rapprochée et ont été complétés avec les données du Groupe mammalogique Breton.</p> <p>Les experts de terrain ont consulté les données bibliographiques et ont définis protocoles à appliquer en fonction des enjeux potentiels présents lors de la réalisation du prédiagnostic et de leurs connaissances du secteur.</p>	<p>Les aires d'études pour le volet écologique ne sont pas conformes au guide éolien AIE aire au sein de laquelle sont intégrées les variantes dans le cas présent, l'AIE ne correspond qu'à la variante retenue. De plus pour les oiseaux et les chiroptères, cette zone est élargie permettant de prendre en compte les éléments biologiques et zones de fort intérêt. Cette argumentation n'est pas satisfaisante.</p>	<p>Les sols n'appartenant pas aux classes IVd, Va-d, Vic-d, H avaient été regroupés dans une catégorie « autres » puisqu'ils ne font pas partie des différents types de sols figurant dans le tableau de classification des sols de l'arrêté de 2008, suivant la typologie du GPPA.</p> <p>La terminologie sera modifiée et ces sols seront classés comme « non caractéristiques de zones humides ».</p> <p>Toutes les caractéristiques des sondages réalisés sont fournies dans le tableau 15 « Résultats des sondages pédologiques selon les points ».</p>	<p>La classification des sols ne peut-elle pas être plus précise que « autre » ?</p> <p>Le sol peu profond est à préciser dans l'étude d'impact, présence de la roche mère</p>	<p>Un suivi des habitats naturels a été ajouté (mesure S04, p. 270)</p> <p>Le suivi des milieux naturels est demandé par le protocole ministériel (zone de 300 m)</p>

<p>Pour le recensement des gîtes, l'étude du GMB doit être intégrée à l'étude d'impact. Cette synthèse renforce les forts enjeux de l'aire d'étude pour ce groupe faunistique. En termes de recommandations du GMB, les écoutes en altitude sont demandées, il en est de même dans le guide éolien pour les secteurs à forts enjeux. En conséquence, l'étude en altitude est à fournir sur un cycle biologique d'autant que celle-ci est en cours.</p>	<p>La synthèse du GMB est annexée en totalité en page 294. Les éléments de la synthèse ont été intégrés au chapitre V.4.2.6 Recherche de gîte & proximité de l'aire d'étude rapprochée en page 142 du volet faune, flore de l'étude d'impact. Le chapitre des écoutes en altitude (août et septembre 2016) a été complété avec les résultats obtenus lors des inventaires réalisés entre novembre 2016 et janvier 2017 puis entre avril et août 2017.</p>	<p>Les résultats des écoutes en altitude menées de septembre 2016 à janvier 2017 puis d'avril à août 2017 montrent que 89 % des espèces vont à moins de 49 m, ce qui les rend peu sensibles au risque de collision. Parmi les espèces sensibles au risque Pipistrelles de Kuhl, 62 % des Noctules communes, 68 % des Pipistrellus communis, 88 % des Pipistrellus de Nathusius, 95 % des Pipistrellus de Kuhl, 62 % des Noctules communes, 68 % des Noctules de Lévisier, 90 % des Sérotine. Une mesure d'asservissement sera mise en œuvre dès la mise en fonctionnement du parc pour toutes les éoliennes. Cet asservissement réduit considérablement les risques de collision et de barotraumatisme. C'est pour quoi, le suivi de mortalité des chauves-souris proposé à raison de 30 passages entre avril et octobre à raison d'un passage par semaine pour vérifier l'efficacité de la mesure d'asservissement. Si le résultat des suivis mortalité faisaient apparaître une mortalité anormale alors la mesure d'asservissement serait revue et le suivi mortalité serait renforcé.</p>	<p>La mise en œuvre de mesure de réduction conservatoire « discutées » avec la DREAL va devoir être revue éolien, la plupart vole en dessous de 49 m : 89 % des Pipistrellus communis, 88 % des Pipistrellus de Nathusius, 95 % des Pipistrellus de Kuhl, 62 % des Noctules communes, 68 % des Noctules de Lévisier, 90 % des Sérotine. Une mesure d'asservissement sera mise en œuvre dès la mise en fonctionnement du parc pour toutes les éoliennes. Cet asservissement réduit considérablement les risques de collision et de barotraumatisme. C'est pour quoi, le suivi de mortalité des chauves-souris proposé à raison de 30 passages entre avril et octobre à raison d'un passage par semaine pour vérifier l'efficacité de la mesure d'asservissement. Si le résultat des suivis mortalité faisaient apparaître une mortalité anormale alors la mesure d'asservissement serait revue et le suivi mortalité serait renforcé.</p>	
	<p>La mise en œuvre de mesure de réduction conservatoire « discutées » avec la DREAL va devoir être revue éolien, la plupart vole en dessous de 49 m : 89 % des Pipistrellus communis, 88 % des Pipistrellus de Nathusius, 95 % des Pipistrelles de Kuhl, 62 % des Noctules communes, 68 % des Noctules de Lévisier, 90 % des Sérotine. Une mesure d'asservissement sera mise en œuvre dès la mise en fonctionnement du parc pour toutes les éoliennes. Cet asservissement réduit considérablement les risques de collision et de barotraumatisme. C'est pour quoi, le suivi de mortalité des chauves-souris proposé à raison de 30 passages entre avril et octobre à raison d'un passage par semaine pour vérifier l'efficacité de la mesure d'asservissement. Si le résultat des suivis mortalité faisaient apparaître une mortalité anormale alors la mesure d'asservissement serait revue et le suivi mortalité serait renforcé.</p>	<p>Les espèces sensibles au risque éolien non patrimoniales ont été ajoutées au Tableau 43. Synthèse des niveaux de sensibilité prévisible pour l'avifaune par période (Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Goéland brun et Héron garde-boeufs).</p> <p>Dans le tableau Annexe 4, liste des espèces d'oiseaux contactées lors des expertises en page 290 de l'étude d'impact, les statuts mentionnés sont bien actualisés selon la liste rouge 2016 (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine).</p>		
		<p>Pour l'avifaune nicheuse, sur 64 espèces contactées, 48 sont protégées et au final 18 espèces sont analysées en fonction de leur patrimonialité, alors que certaines espèces protégées présentent un enjeu patrimonial moindre peuvent être très sensibles à l'éolien (rapaces). Par ailleurs, il est à signaler que la liste rouge française a été actualisée avec de modifications de statut plus favorable ou moins favorable (ex la fauvette grise, évolution plutôt favorable). Le choix des espèces évaluées est à mettre à jour et à mieux argumenter . Pour le héron garde-boeuf, la sensibilité à l'éolien est de 3 alors que l'étude d'impact indique le contraire (argument à justifier).</p>	<p>Concernant les déplacements des oiseaux c'eau fréquentant les étangs, ceux-ci se basent sur un seul individu (goéland brun bague). Cela paraît assez limité comme élément pour conclure que la ZIP n'est pas survolée par cette avifaune aquatique</p>	